

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

il reçoit par ans 178. " 85. en argent. de la Ville de Lausanne, Et 1/2 toise de bois de Sapin, prit a la forêt.

la Ville de Lausanne les donnent franco.

rien.

rien.

aucune Connue

de Lausanne la Pension entiere.

aucune Connue.

rien.

rien.

rien.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Pour le Ministre des arts, & Sciences.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Romanel

Village

Commune

Paroisse & Agence de Romanel

De Lausanne

Du Léman

Thaulard & les Vernands.

Thaulard 2 Maisons 10 Minutes

Vernands 7 Maisons de 15 à 20 Minutes.

Romanel 54 Enfants.

Thaulard 2 Enfants.

Vernands 8 Enfants.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Lausanne, Mont. Cheseaux, Méziery.

Une lieue. 2 lieues id, id.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

La Prière, la Lecture, le Chant des Psalmes, l'écriture l'arithmétique & la Religion

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Toute l'année; en hiver sept heures par jour et deux heures la soirée, excepté le samedi qu'il n'y a qu'une école.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Testaments, catéchismes, Psalmes, des a, b, c, ou Palettes & des Recueils de Passages.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Sous l'inspection du past. et des réposés dans la paroisse.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Répondre ci-dessus.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Distribués autant qu'ils peuvent l'être dans la même chambre & sous un seul Maître.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

Par les Baillifs de Lausanne, ensuite de la nomination du past. qui faisoit l'examen des aspirans en présence du Gouverneur & des Assesseurs de consistorie.

Du Mont

Jean Louis Corbaz

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Né le 12^e Avril 1752.Quatre
Depuis l'année 1785 en g^{ne}.Régent au Mont depuis l'année 1797,
étant agriculteur auparavant.
Les fonctions à l'EgliseDe 55 à 60. tant Garçons que Filles
ceux qui ne sont pas occupés au travail de
la campagne.Je l'ignore; étant payé par la commune
pour ce qui la concerne.Un quarteron de bled & 4 bat par enfant
par année.Neuf- ayant Grange, écurie, Logement
et chambre d'école sur le Logement.

La commune.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - Fondations?
 - Caisses communales?
 - Biens d'église?
 - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - De biens-fonds?
 - Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*4 1/2 poses Champ, pré & jardin
L 30 en Argent de la commune
2 charres de bois rendu devant la Maison
Revettes de bled qui se perçoivent à la Mo
sur le Champ & que les particuliers donnent
à volonté, ce qui en totalité fait un petit
objet.*

*Les Pères de famille n'ont jamais rien
payé que le 1/4 de bled et 1/4 bat annuellement
pour chaque enfant, et cela fait partie de
la pension du Régent, mais il n'y a rien
de placé &c.*

Etat de l'école de Romanet.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Il y en a deux { Monbesson, école principale
Vennes, annexe }*

Un et l'autre sont des Hameaux

Pressent de la Commune de Lausanne

Paroisse des Croisettes

Agence de Chailly

De Lausanne

Du Léman

Un quart de lieue de chacune des deux écoles.

La principale appartenait à 14 maisons & de plus un Moulin à l'usage de 1/2 lieue, on le Regent va faire une école par semaine.

Et l'annexe appartenait à 14 maisons.

La principale, le Hameau de Monbesson, à 1/2 lieue à la ronde de l'école.

Contenant, avec le moulin 28 Enfants fréquentant l'école.

Et l'annexe appartenait le Hameau de Vennes à 1/2 lieue à la ronde de l'école.

Contenant 15 enfants allant à l'école.